



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
JEUDI 18 FEVRIER 2016  
À 20h30**

**Membres présents** : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

**Membres absents** : FAURE Ludovic

**Secrétaire de séance** : ECLERCY Jean-Paul

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET LOTISSEMENT**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNAL**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET LOTISSEMENT**

Ces 4 points sont reportés au conseil municipal du mois de mars 2016

**ATTRIBUTION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, le terrain de la batteuse est mis à disposition d'un agriculteur de la commune. Cette année la commune a reçu 3 candidatures. 1 conseiller municipal se retire de la salle des débats et s'abstient de voter.

Au 1er tour, les candidats obtiennent : GAEC des HURIEUX 1 voix, GAEC de la BREVENNE 5 voix, Anthony FAURE 7 voix.

Le terrain de la batteuse est attribué Anthony FAURE. Monsieur Pierre-Paul FAURE explique qu'Anthony partagera la récolte avec le GAEC de la Font du Loup en remerciement des échanges de l'an dernier.

**ACQUISITION DE MATERIEL**

Monsieur Guy BESSON, adjoint à la voirie explique au conseil municipal qu'il y a besoin d'acquérir une épareuse d'accotement pour entretenir le bord des chemins. Le coût serait de 3063 €HT.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**ADHESION AU CASCC**

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis 1997 du Comité d'Action Sociale et Culturelle du Canton de St

Symphorien S/COISE, auquel chaque commune du Canton qui souhaite adhérer apporte annuellement une participation qui est calculée sur la base de 2% de la masse salariale des agents de la collectivité adhérents à l'association.

Pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, la participation de la commune de Meys est de 1 453,90 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

En accord avec les principes fixés en début de mandat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter de verser les subventions suivantes :

- 200€ à l'association des handicapés des monts du Lyonnais de Ste FOY L'ARGENTIERE,
- 50€ à l'association sourire et partage de l'hôpital de St SYMPHORIEN-SUR-COISE.

- de différer au CCAS la demande suivante :

- Groupe Déprime Espoir.

**DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le comité de la Batteuse demande la mise à disposition du podium, pour la fête de la Batteuse, la mise à disposition des employés municipaux pour l'installation et le démontage, la réservation de la salle polyvalente pour le dimanche 28 et le lundi 29 août et la salle polyvalente pour la revole du dimanche 27 novembre. , Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à ces demandes, avec le nettoyage de la salle, après la revole, à la charge du comité de la batteuse.

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU FEU D'ARTIFICE**

Depuis 2 ans un feu d'artifice est organisé le lundi soir suivant la fête de la batteuse. Comme les autres années, le comité de la batteuse demande à la municipalité si elle est d'accord pour participer aux frais de celui-ci. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité, comme en 2015, de participer à la moitié du coût du feu d'artifice, après toute déduction de subventions obtenues, dans la limite de 650 €.

**DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LA FETE DE LA MUSIQUE**

Monsieur le Maire explique que l'association POPOE de la commune de Meys souhaite organiser un événement festif sur la commune, ouvert à tous, pour promouvoir la culture et notamment plusieurs styles de musique. Pour une bonne organisation, l'association demande la mise à disposition d'un terrain communal avec commodités et parking. La date retenue serait celle du

18 juin. Le Conseil Municipal propose 2 terrains : celui de la Madone et celui de la fête de la batteuse. Il considère que les seules dates de disponibilité sont le samedi 2 juillet au stade de la Madone et le samedi 3 septembre pour le terrain de la fête de la batteuse. Pour le terrain de la madone, l'association devra se mettre en rapport avec le fermier et le propriétaire du terrain permettant le parking. Une caution de 200 € sera demandée et l'attestation d'assurance RC de l'association. Une convention d'occupation sera établie entre la municipalité et l'association.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE MINISTERIELLE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Monsieur le Maire explique que l'état vient d'adopter dans la loi de finances 2016 des mesures financières de soutien des collectivités à l'investissement local. Une enveloppe de 58,8 M€ est allouée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les dossiers doivent être remis en préfecture avant le 30 avril 2016. Monsieur le Maire demande l'autorisation de réaliser un dossier de demande de subvention pour la rénovation énergétique des salles communales. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **AUTORISATION AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire indique qu'il faut recruter un maître d'œuvre pour réaliser les travaux de rénovation énergétique des salles communales. Cette prestation sera fléchée sur les demandes de subventions de l'aide à l'investissement public local et le contrat pluriannuel avec le département du Rhône. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DES 4 CANTONS**

Le bureau de la CCHL n'a pas souhaité renouveler la cotisation du groupement. La réserve d'épargne constituée par le groupement étant suffisante pour couvrir plus d'un an de comice, le conseil municipal demande l'annulation de la décision du conseil du mois de janvier 2016.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **DEMANDE DU TERRAIN DE LA MADONE**

- L'association Meys Village demande l'autorisation d'utiliser le terrain de la madone ainsi que le local pour l'organisation de la manifestation du troc plantes. Il faudrait également fournir des barrières de sécurité pour garer les voitures sur une partie du

terrain, et autoriser l'association à poser une banderole sur le grillage. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Les référents ambroisie sont Messieurs Jean-Marc ALVERGNAS et Pierre-Paul FAURE.
- L'AG de l'ADMR aura lieu le 17 mai.
- Le groupe théâtre annonce ses représentations pour le samedi 12 mars à 20h30 et le dimanche 13 mars à 15h30.



Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mars 2016 à 20h30.